

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES**

Département du CANTAL

**SÉANCE du 16 septembre 2022
N° 48 / 2022**

Conseillers en exercice : 15 L'an deux mil vingt-deux, le seize septembre, à vingt heures trente, le Conseil
Présents : 10 Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance
Pouvoir(s) : 5 ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la
Absent(s) excusé(s) : 5 présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.
Votants : 15

Présents : Mesdames, Messieurs Jean-Jacques MONLOUBOU, Bernadette ALBARET, Béatrice ANTONY, Bernadette ANTONY, Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, Jean-Paul BERTHET, Martine BERTRAND, Paul CHALVET, Angélique GERBERT et Daniel MALLET.

Absents excusés : MM. Alain ANDRIEUX, Guillaume CASTEL, Romain MALLET et Matthieu VILLENEUVE et Mme Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE.

Pouvoirs : Alain ANDRIEUX donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.
Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE donne pouvoir à Béatrice ANTONY.
Guillaume CASTEL donne pouvoir à Daniel MALLET.
Romain MALLET donne pouvoir à Martine BERTRAND.
Matthieu VILLENEUVE donne pouvoir à Paul CHALVET.

Secrétaire de séance : Angélique GERBERT.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le et que la convocation avait été faite le 10 septembre 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE AS n° 3/2022 _ BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme indiquée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
D 022 : Dépenses imprévues	10.600 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	10.600 €			
D 6332 : Cotisations versées au FNAL		15 €		
D 6413 : Personnel non titulaire		6.085 €		
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF		2.500 €		
D 6453 : Cotisations aux caisses de retraite		1.000 €		
D 6454 : Cotisations aux ASSEDIC		250 €		
D 6475 : Médecine du travail		150 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel		10.000 €		
D 658822 : Aides		200 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		200 €		
D 6745 : Subvention aux personnes de droit privé		400 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		400 €		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	10.600 €	10.600 €		
R 165 : Dépôts et cautionnements reçus				400 €
Opérations financières				400 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				400 €

PREFECTURE DU CANTAL

Date de réception de l'AR: 25/10/2022
015-211501887-20220916-DE_2022_48-DE

D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		400 €		
Opérations financières				
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		400 €		
D 020 : Dépenses imprévues	15.567 €			
Opérations financières				
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues	15.567 €			
D 2041582-109 : Autres groupements – bâtiments & installations		275 €		
Opération 109 : Electrification villages				
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		275 €		
D 2188-907 : Autres immobilisations corporelles		5.000 €		
Opération 907 : Acquisitions				
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		5.000 €		
D 2315-98 : Install., mat. & outil. techniques		3.776 €		
Opération 98 : Voiries intérieures des villages				
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		3.776 €		
D 2315-125 : Install., mat. & outil. techniques		6.516 €		
Opération 125 : Aménagement village du Pirou et voirie				
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		6.516 €		
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	15.567 €	15.967 €		400 €

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU

